



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Revue de presse

8 juillet 2016

L'adoption du projet de loi portant Code de communication par l'Assemblée nationale, occupe un espace important dans les colonnes des journaux, ce jour. Certains quotidiens assimilent cette « guerre de communications » à la situation politique précédant la crise de 2009, et présagent la fin du régime Rajaonarimampianina. D'autant plus que la démission du vice-président du parti au pouvoir HVM, Tata Ambroise, est intervenue hier.

Assemblée nationale

CODE DE LA COMMUNICATION : ADOPTÉ AVEC QUELQUES AMENDEMENTS

La demande d'ajournement sollicitée par les professionnels des médias a été rejetée, et l'Assemblée nationale a poursuivi ses travaux jusque tard dans la nuit, pour faire passer avec quelques amendements, le projet de loi sur le Code de communication médiatisée. Ce sont les groupes parlementaires pro-pouvoir qui ont milité pour l'adoption en l'état de ce projet de loi. 80 députés ont ainsi voté en faveur du texte, un acte perçu comme une revanche sur les médias. Leurs arguments se sont résumés à des épanchements contre la presse, accusée de « colporter des mensonges, de désinformation et de diffamation », d'après les termes utilisés par le député Mamy Armand Rahanitriniaina. Le parlementaire Nicolas Randrianasolo, réputé pour ses retournements de veste au gré des tenants du pouvoir, a même indiqué que « la Radio nationale malgache et la Télévision nationale malgaches (médias publics) suffisent. Nul besoin des médias privés ». Les textes contestés par les pro-pouvoirs concernent surtout la couverture nationale des médias privés, autorisée à l'issue des travaux de commission, et la fonction de directeur de publication qui devra être occupée par un professionnel du métier dans la version amendée. Au final, parmi les opposants au projet de loi, les députés du groupement TIM sont les seuls qui sont restés dans la salle, tandis que les opposants issus du groupement MAPAR ont décidé de quitter la salle, mécontents que la majorité veuille faire un forcing pour faire adopter le texte. Le député Guy Rivo Randrianarisoa, du parti TIM, est le seul à avoir voté contre le projet de loi, si ses confrères se sont contentés de s'abstenir de toute opinion. Après cette adoption par l'Assemblée nationale, la suite va dépendre encore des députés qui devront l'examiner en deuxième lecture. Ensuite, la loi passera devant la Haute Cour Constitutionnelle. (L'Express de Madagascar, p. 3) Au sujet des amendements apportés, le député Guy Rivo Randrianarisoa a laissé entendre que toutes les propositions inscrites dans le mémorandum présenté par les journalistes ont été prises en compte. Parmi ces modifications figure l'article 125 prévoyant le droit pour les radios et télévisions privées d'émettre sur le plan national et régional. L'article 85 proposé par le Sénat, qui prévoit que les fonctions de Directeur de la publication doivent être assurées par l'actionnaire majoritaire au sein de l'organe de presse, a également été supprimé. (Midi Madagasikara, p. 2) Les amendements ont concerné 18 articles dont l'article 85 édictant l'obligation de dépôt légal sous peine d'interdiction de publication, de saisie des documents et des produits et/ou amendes de 1.000.000 à 2.000.000 d'Ariary. Les articles 7 et 30, sources de conflit, n'ont pas fait l'objet d'amendement. (Les Nouvelles, p. 2) La composition de l'Autorité nationale de Régulation de la Communication médiatisée a également été revue. En effet, le Conseil national de la Magistrature ne siègera pas dans cette structure. Son représentant a été remplacé par celui de l'Ordre des journalistes

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



de Madagascar, qui aura donc 2 représentants. Par ailleurs, les députés ont porté à 18 mois après la promulgation du Code, le délai de régularisation des stations de radio et de télévision, s'il était de 12 mois au départ. En somme, les députés ont gardé le système de dépenalisation des délits de presse. **(Madagascar-Laza, p. 2)**

- La plateforme des organisations de la société civile ROHY tiendra une conférence de presse aux côtés de l'Ordre des journalistes, ce jour, pour évoquer le Code de communication adopté. **(L'Express de Madagascar, p. 5)**
- La manifestation des journalistes se poursuivra ce jour. Une réunion se tiendra à Antanimena en vue d'élaborer une stratégie de pression. **(Les Nouvelles, p. 2)**
- Plusieurs ministres se sont invités à la séance plénière, qui s'est déroulée tard dans la nuit, histoire de montrer leur solidarité avec leur homologue de la Communication. Mais c'était peut-être aussi pour lui communiquer les dernières instructions de ses supérieurs (Premier ministre), et surtout du Président de la République, concernant le vote de la loi. **(L'Observateur, p. 3)** 7 membres du Gouvernement étaient présents à l'Assemblée nationale au cours de la séance. **(Tia Tanindrazana, p. 1)**
- Les directeurs de publication des différents organes de presse doivent préparer leur lettre de démission. L'heure est donc à la démission ou à la négociation en vue d'un poste subalterne. Pour la population en général, elle sera désormais servie de toutes sortes de navets comme la pluie et le beau temps, des sujets qui ne mèneront sûrement pas la boîte vers le paiement d'une amende pouvant aller jusqu'à 100 millions d'Ariary. **(Madagascar Matin, p. 3)**

RECONCILIATION NATIONALE : SIX MEMBRES DESIGNES PAR LE PRESIDENT

Le projet de loi relative à la réconciliation nationale est inscrit à l'ordre du jour de la session extraordinaire du Parlement. Ce projet de loi prévoit 13 membres qui composeront la Commission ad hoc dénommée Commission spéciale au sein de la Cour suprême, dont 6 désignés par le Président de la République selon leur compétence. Ce projet de loi est un processus obligatoire afin d'éviter les crises récurrentes comme celles de 2002 et de 2009. **(Les Nouvelles, p. 2)**

Politique interne

REVISION DU CODE ELECTORAL : LES PROPOSITIONS DE LA CENI

La Commission Electorale Nationale Indépendante engage actuellement des réformes sur les textes électoraux (lois et décrets), dont le Code électoral. L'initiative est partie d'une incohérence constatée avec la Constitution. En effet, si la Constitution préconise la neutralité de l'Administration, un simple décret permet au Premier ministre de faire de la propagande électorale. Les réformes concernent également certains délais légaux. Ainsi, l'élection présidentielle doit être organisée au plus tard 60 jours avant l'expiration du mandat du Président en exercice. Or, l'actuel Président a été investi de ses fonctions le 25 janvier 2014, ce qui suppose que la prochaine élection présidentielle devrait se tenir en pleine saison des pluies, en novembre et décembre. En même temps, les modifications envisagées prévoient de mettre fin aux recours au cas de force majeure, pour justifier la tenue des élections en période des pluies. Mais organiser une élection en 2018 en dehors de la saison des pluies serait-il

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



possible sans toucher à la Constitution, qui fixe à 5 ans le mandat du Président de la République ? Et tout cas, l'actuelle CENI ne peut que proposer, puisqu'il revient au gouvernement de trancher en conseil du gouvernement ou de ministres. (Midi Madagasikara, p. 3)

LA REEDITION DE 2009 SE CONFIRME

La situation politique et sécuritaire actuelle semble être similaire à celle de 2008 et du début 2009, selon le constat de plusieurs politiciens. En effet, les séries de provocation contre l'actuel régime sont les prémices d'un complot semblable à celui qui a plongé Madagascar dans une longue Transition, à cette époque. Bon nombre de politiciens estiment que les séries de grève avant la fête de l'indépendance visaient à acculer le régime et de l'accuser de dictature. Par ailleurs, les séries de revendications pour des démissions sont des manoeuvres allant dans le sens du complot. La guerre de communications actuellement en marche témoigne également de cette initiative visant à torpiller les actions du régime, a déclaré un politicien proche du régime en place. En somme, les politiciens et les observateurs de la vie nationale estiment que la situation du pays est encore fragile. La prudence est de mise parce qu'à tout moment, les efforts entrepris pour le retour de Madagascar à l'ordre constitutionnel peuvent être réduits en miettes. (Madagascar-Laza, p. 2).

- Madagascar vit une nouvelle crise grave qui s'est ajoutée à celles déjà vécues depuis l'année dernière. La situation résulte d'une volonté d'un retour en arrière sur le plan de la liberté d'expression de la part d'un régime, qui ne trouve plus d'autre solution que la dictature. Voulant enterrer à jamais les journalistes, les tenants du régime HVM creusent eux-mêmes leurs tombes, note **L'Observateur (p. 2)**. Et de s'interroger si c'est un signe de fin de règne, de se quereller avec le monde de la presse. En tout cas, le vote du projet de loi sur le Code de la communication est la voie de communication vers le suicide du HVM, titre le journal.

PARTI AU POUVOIR HVM : LE VICE-PRESIDENT QUITTE LE NAVIRE

Lors d'une conférence de presse, hier, le vice-président du parti au pouvoir Hery Vaovao ho an'i Madagasikara, Tata Ambroise, a annoncé sa décision de quitter ladite formation politique. Pour motiver sa décision, il a indiqué une « convenance personnelle ». D'après ses explications, des membres du bureau national du parti, mais aussi les membres du HVM seraient tenus à l'écart des grandes décisions étatiques portant sur les textes qui matérialisent la politique du pouvoir, notamment. Il a pris comme exemple, le Code de communication, le Code minier, le Code de la nationalité, et le Code pétrolier. « Ces différents Codes, qui devront régir plusieurs domaines clés du pays, auraient dû être présentés aux membres du parti et y être discutés », a-t-il précisé dans sa lettre de démission. Pour quelques observateurs, le fait qu'Ambroise Tata soit de la famille proche de l'ancien Premier ministre Jean Ravelonarivo, sèchement éjecté de Mahazoarivo par le HVM, aurait été également une des motivations. (L'Express de Madagascar, p. 5. Les Nouvelles, p. 3 ; Madagascar Matin, p. 3)

- Lors de cette rencontre avec les journalistes, José Andrianoelison était vu aux côtés de Tata Ambroise. Quand Didier Ratsiraka était au pouvoir pendant la Deuxième République, José Andrianoelison a assuré le rôle de directeur de cabinet de la Présidence. A première vue, on a l'impression que l'équipe du parti AREMA dirigé par Didier Ratsiraka veut maintenant se démarquer du parti HVM. (Midi Madagasikara, p. 2)

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



- *Le ralliement de Tata Ambroise avec le parti HVM semble ne pas avoir produit l'effet escompté, puisqu'il n'a pas obtenu de poste ministériel ni nommé directeur général auprès d'une quelconque institution. (Madagascar Matin, p. 3)*

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT : LIMOGAGE DES HOMMES DE RALAVA BEBOARIMISA

La ministre de l'Environnement Johanita Ndahimananjara fait la chasse aux hommes de son prédécesseur Ralava Beboarimisa. Des directeurs généraux et des directeurs nommés par ce dernier ont été limogés lors du conseil des ministres de mercredi dernier. Par ailleurs, la ministre a limogé également certains directeurs régionaux, dont celui en charge de la région Atsinanana. (Midi Madagasikara, p. 3)

Economie et société

DIALOGUE PUBLIC-PRIVE : LES DIFFERENTES PROPOSITIONS EMISES

Un dialogue public-privé a été organisé hier au palais d'Etat d'Iavoloha, entre l'Exécutif et les représentants du secteur privé. L'Exécutif a prévu de se pencher sur les attentes des opérateurs privés en ce qui concerne le problème du secteur informel et le renforcement de la loi sur la concurrence déloyale, entre autres. (L'Express de Madagascar, p. 5) Le Groupement du patronat malgache ou FIVMPAMA a proposé à cette occasion, l'insertion de l'informel dans le secteur formel. En effet, près de 2.280.000 unités de production sont classées informelles à Madagascar, d'après une étude de l'Institut National des Statistiques. Cela contribue à près de 24% du PIB, soit près de 4,840 milliards d'Ariary. En outre, 80% des créations d'emploi sont issus de l'informel. « Le foisonnement de ce secteur est dû à l'incapacité de l'Etat de répondre aux besoins fondamentaux de la population dans les domaines de l'emploi, de la santé, de l'éducation et du logement. En même temps, l'informel ruine le formel », a précisé le président du FIVMPAMA, Erick Rajaonary. Cette incitation à verser dans le formel devra se faire, notamment à travers une facilitation des procédures de déclaration de l'impôt sur les revenus intermittents et une exonération totale ou partielle de l'IRSA pour les nouvelles embauches durant une certaine période, pour les nouvelles entreprises formelles. (Midi Madagasikara, p. 4)

- *Le communiqué de la Présidence de la République rappelle les acquis de ces derniers mois, « qui contribuent à l'amélioration du climat des affaires ». Le communiqué fait ainsi référence à l'accord de principe avec le Fonds Monétaire International sur l'octroi de la facilité élargie de crédit, la sortie d'Air Madagascar de l'annexe B de l'Union européenne, la loi sur le Partenariat Public-privé, la finalisation de la loi sur la Zone économique spéciale et les nouvelles dispositions sur la politique foncière. (Les Nouvelles, p. 2)*
- *Le thème abordé lors de cette rencontre a porté sur le lancement d'un nouveau groupe de dialogue pour le développement de l'agro-alimentaire. De manière générale, le Président Hery Rajaonarimampianina a insisté à ce que les ressources du pays, à savoir les ressources minières, agricoles, maritimes et surtout humaines soient considérées. Il a évoqué la décentralisation pour stimuler les régions. (Madagascar-Laza, p. 2)*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



ANTANANARIVO : LES TARIFS DU TRANSPORT PUBLIC EN HAUSSE

Après quelques heures de débat, les membres de l'Union des Coopératives de Transport Urbain à Antananarivo ont fixé le tarif des transports publics à 500 Ariary, s'il était de 400 Ariary auparavant. Les usagers auront 15 jours pour se préparer physiquement et financièrement à ce nouveau tarif. « Si on se réfère à la vérité des prix, ce tarif devrait être de 750 Ariary », a précisé le président de l'UCTU. Les membres de l'Union des coopératives des transporteurs suburbains comptent également augmenter les frais de transport. Pour ce faire, une réunion est prévue pour la semaine prochaine. Ces transporteurs expliquent que la décision pourrait être suspendue si l'Etat décide de les aider, comme avec la compensation après la hausse des carburants en 2014. Or, l'Etat ne compte pas reprendre cette compensation, à entendre le directeur de l'Agence des transports terrestres, puisque « cette compensation a pris fin en décembre, et il s'agit actuellement de régler les arriérés. Et puis, si les transporteurs prennent l'initiative d'une telle hausse, cela implique qu'ils sont prêts à respecter les cahiers des charges. Ainsi, toute infraction sera punissable. Des mesures strictes seront prises à partir de cette hausse. » (L'Express de Madagascar, p. 8 ; Midi Madagasikara, p. 4 ; Tia Tanindrazana, p. 3. La Gazette de la Grande Île, p. 5 ; La Vérité, p. 11)

- Aucune faveur particulière ne sera accordée, ni même aux personnes âgées munies de carte verte, a souligné le président de l'UCTU. Après la hausse du tarif des carburants et du charbon de bois, voilà que la société de distribution d'eau et d'électricité JIRAMA et les transporteurs en commun s'y mettent aussi. (Les Nouvelles, p. 4)

Relations internationales

CODE DE LA COMMUNICATION : RENCONTRE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES MEMBRES DU CORPS DIPLOMATIQUE

Face à la pression internationale, le Gouvernement a promptement invité les membres du corps diplomatique au palais de Mahazoarivo, hier, pour discuter de vive voix avec eux du Code de la communication. (L'Express de Madagascar, p. 5) Une occasion pour le Premier ministre de lancer un rappel à l'ordre à l'endroit des membres de la Communauté internationale. Malgré tout, ces derniers auraient campé sur leur position en exigeant le report du vote à l'Assemblée nationale, et la prise en considération de l'avant-projet de Code élaboré en 2015. (Midi Madagasikara, p. 2)

- D'après les informations reçues par Midi Madagasikara (p. 2), les députés ont été contraints d'attendre la fin de la réunion entre le gouvernement et le corps diplomatique, avant de passer en séance plénière pour procéder à l'adoption du Code.
- L'appel au dialogue prôné par l'Ambassadeur des Etats-Unis, le PNUD, le Représentant de l'Union européenne, n'a pas été entendu, car finalement, les députés se sont rangés du côté de l'Exécutif. (Les Nouvelles, p. 2)

L'UNION EUROPEENNE RESTE PREOCCUPEE

Mis à part ses réactions sur le projet de Code de la communication et sur le projet de réforme du Code de la nationalité, l'Union européenne a fait écho des préoccupations de la société civile sur le projet de loi établissant une Cour spéciale en matière de délinquance économique, financière et fiscale. L'UE fait noter que les craintes de la société civile par rapport à ce dernier texte sont basées sur les risques de partialité de la Justice. En effet, cette Cour ne concerne que

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



les délinquances commises entre 2002 et la fin de la Transition. (Les Nouvelles, p. 2)

Style et déontologie

Tia Tanindrazana (p. 1) titre dans sa grande Une : « Code de la communication : les députés soudoyés avec 1 million d'Ariary ? » Et d'ajouter que « des informations circulent comme quoi les députés qui ont participé au vote auraient reçu des consignes et que des sommes d'argent ont circulé ». Mis à part ces rumeurs, le quotidien se verse dans des suppositions et avance que « des députés auraient peut-être perçu un montant supérieur à 1 million d'Ariary ». Pour soutenir ses arguments, le quotidien publie le contenu d'un SMS qui aurait été reçu par un député, peu avant le vote à main levée du projet de loi. L'on peut lire dans ce court message : « Députés : selon les consignes, l'article 52 et 126 du projet de loi soumis par le gouvernement sera maintenu, et les amendements durant les travaux de commission seront rejetés. Les amendements du Sénat dans l'article 85 sont aussi rejetés. Merci ». L'utilisation de la forme interrogative et du terme « peut-être » montre que l'information n'a pas été recoupée, malgré la gravité des propos rapportés.

Dans son « Courrier du lecteur », **La Gazette de la Grande Île (p. 4)** promeut des stéréotypes sexistes en parlant de la Première Dame Voahangy Rajaonarimampianina, tout en proférant des propos offensants. La Première Dame est ainsi représentée à travers son physique, dans la mesure où le journal rapporte que « la Première Dame s'accoutre d'une robe hors de prix et hors saison, par faute de goût ou erreur de jugement. Oublieuse de ce qu'elle représente, elle était en représentation d'elle-même. Encore, aurait-ce été pour exhiber sa plastique, pêché de jeunesse dirait-on. Sa grandeur ne se mesure à ce jour qu'en centimètres. Son esprit est bien petit. ». Le journal parle autant sur un ton offensant du Président Hery Rajaonarimampianina, en le qualifiant de « grotesque bouffon ».

Un peu d'humour



Les Nouvelles, p. 2

Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :

Tiaray RANDRIAMALALA: tiaray.randriamalala@eces.eu

Mirana RAZAFINDRAZAKA: mirana.razafindrazaka@eces.eu

Site web: www.incipals.eu

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:

